Compétence similaire
Compétence complémentaire
Compétence isolée

TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

CC Bocage Cénomans/ Le Mans Métropole

CC Bocage Cénomans	Le Mans Métropole
Aménagement de l'espace . Aménagement rural notamment, **élaboration et gestion d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement,** . **Étude, création, réalisation et entretien de Zone d'Aménagement Concerté** à l'exclusion des opérations de logements et des aménagements de bourgs, . **Élaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale** et schéma de secteur, . **Elaboration, révision et gestion d'un PLU intercommunal.** . Adhésion à un Pays . Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG)	**Chartes intercommunales de développement et d'aménagement** **Création et réalisation de zones d'aménagement concerté** **schémas de cohérence territoriale** **plans locaux** d'urbanisme ou documents d'urbanisme en tenant lieu, constitution de réserves foncières intéressant la communauté, les conseils municipaux devant être saisis pour avis
Action de développement économique . **Promotion, création, extension, gestion et entretien des zones d'activités** inscrites au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), **. Tout investissement immobilier supérieur à 30 000 €, servant à répondre aux besoins de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie, cabinet médical etc…) qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus à l'échelle de la commune concernée et après constatation de la défaillance de l'initiative privée,** **. Elaboration, suivi et mise en œuvre de toute procédure contractuelle visant à développer et moderniser les activités économiques (Opération de Réhabilitation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), etc…).**	**actions de développement économique** **création et équipement des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; actions de réhabilitation d'intérêt communautaire

CC Bocage Cénomans	Le Mans Métropole
Protection et mise en valeur de l'environnement **. Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, Toutes actions visant à favoriser le tri des déchets,** **. Contrôle de la conformité des assainissements individuels et mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et mise en œuvre d'une opération collective de réhabilitations des installations très défectueuses situées en milieu sensible,** . Entretien des fossés et des bernes, y compris l'élagage, **. Toute action visant à entretenir les cours d'eau et leurs rives et toute lutte contre la pollution desdits cours d'eau.** . Toute étude collective et toute opération de sensibilisation relatives à la maîtrise de l'énergie et de l'eau et plus généralement au développement durable.	**ordures ménagères** Eau, **assainissement,** à l'exclusion de l'hydraulique agricole **Études, travaux et missions afférentes en matière de protection contre les crues**
Création, Aménagement et Entretien de la voirie d'intérêt communautaire **Sont de compétence communautaire :** **. la création et entretien de toute voirie reliant le territoire d'au moins deux communes de la communauté,** **. l'aménagement et l'entretien des voiries situées hors des limites de l'agglomération,** **. la création, l'aménagement et entretien de toute infrastructure hors agglomération, essentiellement les ponts et la signalisation.** **La communauté de communes assure la mission d'exécution de déneigement sur les voiries d'intérêt communautaire.**	**Voirie et signalisation** **Parcs de stationnement** **Éclairage public**
Construction, aménagement, entretien et gestion des Equipements sportifs d'intérêt communautaire . Construction, aménagement, entretien, gestion de tout nouveau complexe sportif sous conditions cumulatives suivantes : l'utilisation est ordinairement ouverte aux clubs, associations, habitants de la communauté de communes, l'implantation centrale par rapport au territoire communautaire pour permettre une égalité d'accès à toute la population, le montant d'investissement est supérieur à 500 000 € HT.	**Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires** dans les zones et secteurs mentionnés aux 2° et 3° et réalisés ou déterminés par la communauté ; à l'expiration d'un délai de dix ans à dater de leur mise en service, la propriété et l'entretien de ces locaux sont transférés, sur sa demande, à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ; en ce cas, les conditions de prise en charge des annuités d'emprunt afférentes à ces locaux sont déterminées par délibérations concordantes du conseil de communauté et du conseil municipal intéressé

CC Bocage Cénomans	Le Mans Métropole
Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées **. Elaboration, mise en œuvre et évaluation des actions d'un Programme Local de l'Habitat (PLH),** **. Mise en place et suivi des opérations programmées ou contractuelles de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration de l'habitat : OPAH, PIG, MOUS, OLAH,...** **. Programmation pluriannuelle des opérations de logements sociaux HLM (location et accession sociale),** **. Participation au financement de la viabilisation, de l'acquisition du foncier et de la construction de logements sociaux HLM. La collectivité peut se porter garante des emprunts réalisés par ces organismes pour ces opérations,** **. Construction, acquisition, réhabilitation, entretien et gestion des logements « d'urgence ». Sont qualifiés d'urgence, des logements meublés destinés à accueillir temporairement des personnes résidants sur le territoire communautaire qui se voient soudainement privées de l'usage de leur logement habituel,** **. Participation financière aux travaux pour la réhabilitation de logements reconnus insalubres, sous réserve :** **. qu'ils soient occupés par leurs propriétaires,** **. que l'insalubrité soit constatée par arrêté préfectoral ou par décision de l'ANAH,** **. que les occupants disposent de revenus inférieurs aux plafonds des aides de l'ANAH**	**Service du logement et organismes d'habitations à loyer modéré** **programmes locaux de l'habitat**
Action sociale . Participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de tout dispositif visant la recherche d'emploi quelle que soit sa forme, . Adhésion à une « maison de l'emploi » ou équivalent	Services d'incendie et de secours, sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT

CC Bocage Cénomans	Le Mans Métropole
Actions d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance, la jeunesse et des personnes âgées *pour la petite enfance et la jeunesse :* *. Mise en œuvre d'une politique au bénéfice de tous les publics de la petite enfance à l'adolescence,* *. Les Tickets-Sports, Tickets-Culture pendant les vacances scolaires,* *. Tout accueil régulier de loisirs sans hébergement à l'exception des haltes garderies et accueil périscolaire,* *. Local jeunes,* *. Projet pédagogique,* *. Coordination du contrat temps libre,* *. Tout local d'accueil,* *. Organisation de séjours lorsqu'ils sont ouverts aux jeunes de plus d'une commune,* *. Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants et multi accueil (création, aménagement, gestion directe ou indirecte).* *. Achat, location, maintenance de matériel informatique pour les écoles maternelles et primaires.* *pour les personnes âgées* *. Mise en place et gestion directe ou indirecte d'accueil et d'hébergement*	Transports urbains de voyageurs à ce titre, elles peuvent organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service
Mise en œuvre d'animations culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire *à savoir :* *. les animations ou manifestations organisées simultanément sur au moins 2 communes*	Lycées et collèges
Promotion et aide aux associations à caractère intercommunal, c'est-à-dire toute association qui justifie d'au moins un membre dans deux communes de la communauté	Création de cimetières et extension des cimetières ainsi créés, crématoriums
Coordination entre communes pour prêt, acquisition de toutes fournitures et entretien de matériel	Abattoirs, abattoirs marchés, marchés d'intérêt national
Achat en commun de combustible et plus généralement de tous matériaux nécessaires à chacune des communes membres, pour une dépense minimum de 2 000 €. Ce montant est indexé sur l'indice INSEE des prix à la consommation	Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
La communauté de communes pourra réaliser, à la demande des communes membres, des opérations sous mandats pour lesquelles elle n'aura pas reçu compétence, en application de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée	Contribution à la transition énergétique

CC Bocage Cénomans	Le Mans Métropole
Accueil des Gens du Voyage	**Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
Passation de convention avec tout tiers pour le ramassage des animaux errants et fourrière sur le territoire de la communauté	Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées intégrés dans le cadre de l'opération « Boulevard nature », « Avenue Nature » et « Sentier Nature ».	**Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**
Elaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur l'ensemble du territoire communautaire	Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
Aménagement numérique du territoire. Le conseil de la communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte	Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques
	Consultation pour l'ensemble des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de transports et d'environnement relevant de la région ou du département
	Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville